

SAMIR AMIN

LA REFORME AGRAIRE DE L'EGYPTE NASSERIENNE

La vallée égyptienne du Nil, avec les plaines de Chine et du Vietnam, la vallée du Gange, compte parmi les régions du monde les plus densément peuplées : 1000 ou 2000 habitants au kilomètre carré en zone rurale !

Le tableau qui suit concerne la répartition des propriétés et des exploitations en 1952, à la veille de la Réforme agraire.

	Propriétés		Exploitations	
	Nombre	Superficies	Nombre	Superficies
Moins de 5 feddans	2 783	2,3	785	1,4
De 5 à 20 feddans	130	1,2	175	1,5
Plus de 20 feddans	35	2,5	42	3,1
Total	2 948	6,0	1 002	6,0

Les superficies des terres agricoles sont toujours mesurées en Egypte en « feddan » (un feddan égale 0,42 hectare). Les nombres de propriétaires et d'exploitants sont exprimés en milliers ; ceux concernant les superficies en millions de feddans.

La loi qui régit l'héritage en Egypte explique l'émiettement extrême de la propriété. La grande majorité des petits exploitants sont des fermiers qui louent leur terre non seulement aux grands propriétaires, mais également à des propriétaires de minuscules lopins, émigrés en ville en majorité.

Les classes pauvres (sans terre, exploitants –propriétaires ou locataires – de minuscules parcelles) rassemblent 80% de la population rurale mais ne récoltent que 15 % du revenu agricole. Les couches moyennes – 15 % de la population rurale, 20 % du revenu – sont exiguës. Quelques 217 000 familles (5 % de la population rurale) constituent les privilégiés qui collectent 65 % du revenu agricole.

En gardant présent à l'esprit la densité exceptionnelle du peuplement rural de la Vallée et du Delta on comprendra que l'Égypte n'est pas le Brésil ! On est un paysan riche en Égypte dès lors qu'on exploite à peine 20 feddans. La classe des latifundiaires (qui commence en Égypte avec seulement 500 feddans), ne compte que quelques milliers de familles ; mais elle constituait la colonne vertébrale de la classe dirigeante de l'ancien régime.

Les réformes agraires de 1952 et 1961, avaient-elles ouvert la voie à un modèle de développement des campagnes et du pays différent de celui qui avait dominé depuis le milieu du XIX^{ème} siècle ? Les appréciations concernant leur portée réelle, en attendant leur abolition progressive à partir du milieu des années 1970, ont été diverses à l'extrême, y compris dans les rangs du nassérisme et du communisme égyptiens.

La portée réelle des lois de réforme agraire (1952 et 1961)

L'une des premières mesures prises par le pouvoir issu du coup d'Etat du 23 Juillet 1952 fut la loi de Réforme Agraire selon laquelle les propriétaires de plus de 200 feddans (300 s'ils ont des enfants), à l'exception des sociétés d'exploitation agricoles, doivent être expropriés moyennant une indemnité représentant 10 fois la valeur locative de la terre. C'est à ce prix, augmenté de 15%, que la terre doit être revendue aux paysans. Le remboursement des fonds avancés par l'Etat doit se faire en 30 ans. La seconde loi de réforme agraire, prise en 1961, abaisse à 100 feddans le plafond de propriété autorisée.

La réforme ne libérait pas la campagne égyptienne de la domination des riches. Les propriétés de plus de 200 feddans ne constituent que la fraction latifundiaire des classes rurales riches. Cette réforme ne libérait pas davantage le paysan. Elle l'aurait placé sous la dépendance des banques chargées de lui avancer les fonds. « Progressiste », la réforme l'aurait été dans la mesure où, limitant la superficie des domaines fonciers, elle aurait obligé les latifundiaires les plus riches à investir une partie de leur fortune ailleurs que dans la terre. En ce sens la réforme aurait accéléré le processus de la fusion de l'aristocratie foncière avec la grande bourgeoisie. Mais pour qu'un tel résultat puisse être obtenu, il aurait fallu que la loi soit réellement appliquée et que les latifundiaires consentent à investir leurs fortunes dans l'industrie.

Or la réforme agraire n'a été que très partiellement appliquée. Cela n'est nullement étonnant. La loi prévoit en effet la *vente* (et non la distribution gratuite) des terres. Or toute l'acuité du problème provient de ce que le paysan égyptien ne peut pas acheter la terre, sans quoi il n'aurait pas attendu Nasser pour le faire !

La loi autorise les propriétaires de plus de 200 feddans à vendre l'excédent de leurs propriétés à qui ils le désirent avant que celles-ci ne soient saisies. A défaut de paysans pauvres ce sont les paysans riches, les gros commerçants, les spéculateurs de la ville, les officiers enrichis par le trafic d'influence et les grandes sociétés agricoles qui ont profité de l'aubaine.

Pour conserver la sympathie des riches le régime leur a donné le droit d'expulser les fermiers locataires incapables de solder leurs dettes. Jusqu'alors les propriétaires n'avaient pas le droit de chasser les fermiers des terres louées. La réforme a accéléré l'expulsion massive des fermiers pauvres.

Pour dédommager les grands propriétaires, le gouvernement a autorisé la hausse des taux de fermage, jusqu'alors interdite ou tout au moins rendue difficile légalement. Mais, de surcroît les taux maxima fixés par la loi ont été dépassés par les grands propriétaires avec la complicité des Comités d'arbitrage (voir plus loin la politique de ces organismes).

Dans ces conditions une grande partie des terres de la Réforme Agraire n'ont pas été vendues ni distribuées mais exploitées directement par le gouvernement pour son compte. L'organisation de cette exploitation a été confiée aux Comités de Réforme Agraire composés de fonctionnaires. Ces comités ont poursuivi la même politique que les grands propriétaires ; ils ont chassé les fermiers trop pauvres pour payer leurs dettes, ils ont payé les ouvriers agricoles à un taux inférieur au taux fixé par la loi. En donnant l'exemple ils ont encouragé les grands propriétaires à poursuivre la surexploitation des paysans.

Les Comités ont réalisé le maximum de bénéfices sur la vente des engrais et des semences, comme sur l'achat des récoltes. Ils ont acquis le monopole de ce commerce. Ils ont aussi acquis le monopole de « l'organisation de l'irrigation » et vendu l'eau aux fermiers à des prix qui sont un multiple du coût de revient de l'irrigation. Il s'agit là d'un véritable impôt nouveau qui est infligé aux paysans.

A côté de ces comités siègent des Commissions d'Arbitrage chargées de régler les conflits entre propriétaires et fermiers. Ces commissions constituées par les paysans riches et des fonctionnaires, n'ont jamais rendu une seule sentence défavorable aux latifundiaires.

Les « Coopératives » étaient des groupements obligatoires, en fait des instruments de spoliation des paysans. La direction, aux mains d'agents de l'Etat et des paysans riches réalisait des bénéfices substantiels par la vente des engrais, des semences, l'achat des récoltes (ces Coopératives sont en effet dispensés de passer par l'intermédiaire des Comités de

réforme agraire qui gardent dans les autres cas le monopole de ce commerce). Qui a profité en définitive de cette spéculation nouvelle ? Les Banques qui avancent les fonds à des taux usuraires et qui se gardaient de prêter aux paysans parce que ceux-ci sont le plus souvent insolvable. La Coopérative constitue de ce point de vue une garantie qui a permis l'extension du champ d'activité des monopoles bancaires !

La loi de réforme agraire interdit les associations de fermiers et les syndicats d'ouvriers agricoles. La même loi prétendait fixer à l'époque à 18 piastres par jour le salaire des ouvriers agricoles. Mais il s'agissait là d'une mesure mensongère destinée à tromper l'opinion. Si le gouvernement a interdit les syndicats à la campagne c'est pour pouvoir violer sa propre légalité.

La seconde loi de réforme agraire est intervenue en 1961, alors que le régime se radicalisait à la suite de l'agression militaire d'octobre 1956 (conduite par la Grande Bretagne, la France et Israël) et de la conférence de Bandoung (avril 1957). Néanmoins cette loi ne sort pas de la logique de la première et se contente d'abaisser le plafond de la propriété autorisée. Elle continue à ignorer les intérêts vitaux des sans terre et des paysans pauvres, 80% de la population rurale. Il reste que le processus d'expropriation des latifundiaires et de la vente effective des terres de la réforme aux paysans riches se sont accélérés dans ces dernières années du nassérisme.

De 1952 à 1957 le régime nassérien s'était nourri de beaucoup d'illusions concernant la possibilité pour les latifundiaires d'accepter le jeu de leur transformation en partenaires capitalistes associés au nouveau capitalisme d'Etat. En fait la fusion des fortunes des latifundiaires et de celles des bourgeoisies industrielles et financières égyptiennes, elles-mêmes toujours associées aux capitaux étrangers (à l'époque britanniques, français et belges principalement) avait largement avancé au cours des années 1920,30 et 40. Mais pas question d'aller plus loin et d'accepter la substitution du capitalisme d'Etat égyptien au capital impérialiste. L'objectif de la Réforme devenait alors l'élimination politique des latifundiaires et le renforcement, à leurs dépens, des paysans riches. Cette classe réactionnaire (elle constitue la base de l'implantation des Frères Musulmans dans les campagnes) garantit, par sa complicité avec les autorités, le maintien de l'ordre contre les résistances et les insurrections de la paysannerie pauvre.

Après l'abrogation de la Réforme agraire

L'abrogation des lois de la Réforme agraire par Sadate et Moubarak alliés aux Frères Musulmans, saluée par la Banque Mondiale, les Etats Unis et l'Europe, a reconstruit un paysage social analogue, mutatis mutandis à ce qu'il était avant 1952. A cela près que désormais les paysans riches occupent la place décisive ; ces paysans sont plus actifs dans leurs interventions politiques que les latifundiaires qui ont récupéré une fraction honorable de leurs propriétés, quand ils ne l'ont pas vendu à des sociétés de l'agro business largement dominées par le capital étranger (cette fois plus étatsunien qu'europpéen).

La nouvelle classe dirigeante de ce modèle de capitalisme comprador associe dans une classe unifiée grands personnages du régime (militaires et hauts fonctionnaires), latifundiaires, entrepreneurs prétendus industriels ou financiers (qui tiennent leur « succès économique » des monopoles que le pouvoir leur octroie), commerçants riches rentrés de leur exil dans les pays du Golfe dotés de fortunes qui leur ont été offertes par les Emirs et Rois de la région (en échange de leur soutien aux partis de l'Islam politique). La langue politique égyptienne a inventé un terme pour les désigner (en arabe « *rasmalia al mahassib* », qu'on peut traduire par « capitalisme des petits copains »). Leurs activités se situent dans la sous-traitance pour le grand capital impérialiste, étatsunien et européen. Le bloc social réactionnaire dirigé par cette classe intègre les paysans riches et les couches supérieures des classes moyennes professionnelles. Les politiques libérales favorisent les paysans riches au détriment des paysans moyens et pauvres dont l'expropriation s'accélère.

Réforme ou révolution agraire ?

Les réformes agraires de 1952 et 1961 avaient donné lieu à des débats chauds au sein de la gauche égyptienne, nassérienne et communiste. Le régime avait qualifié la réforme, surtout à partir de 1961, de fondamentale dans la construction du socialisme, lui-même défini par la Charte de 1961. J'avais qualifié celle-ci de constitution d'un capitalisme d'Etat national/populaire, à tendance sociale (je ne disais pas « socialiste »), sans être démocratique. Les soviétiques avançaient un autre concept, celui de « voie non capitaliste » ; en fait ils tentaient de cette manière de légitimer leur soutien pratiquement inconditionnel à Nasser, allant jusqu'à faire pression pour que les communistes dissolvent leur organisation.

Le Parti Communiste Egyptien (tendance « *Raya el Chaab* », à laquelle j'appartenais) n'avait pas accepté cette « dérive opportuniste » (ses propres termes) et prétendait que l'engagement sur la voie du socialisme exigeait au contraire la radicalisation des luttes et, en particulier, une critique de gauche de la Réforme Agraire. A cet effet il proposait en 1957/58 un programme

en huit points dont notamment : l'expropriation immédiate des propriétaires de plus de 50 feddans et la distribution gratuite des terres aux paysans sans terre et pauvres, la réduction du taux de fermage, l'augmentation des salaires des ouvriers agricoles, la liberté pour les paysans de constituer des syndicats et des associations.

L'essoufflement rapide du système de ce capitalisme d'Etat national populaire du nassérisme tardif puis la contre révolution qui abroge les lois de la réforme agraire avec effets rétroactifs, nous a donné raison, je crois.

Le nouveau capitalisme comprador n'est néanmoins pas exactement un « retour au passé antérieur à 1952 ». L'histoire démontre qu'il est toujours impossible de revenir en arrière et de gommer définitivement les transformations sociales produites dans les moments d'avancées progressistes, potentiellement révolutionnaires. Le nouveau bloc réactionnaire qui dirige le pays depuis 1970 a scellé une alliance prioritaire à la campagne avec les paysans riches. La construction de ce paysage social nouveau a été facilité par l'affaiblissement du mouvement des paysans pauvres et des sans terre et leur émigration en masse vers les bidonvilles urbains et les pays pétroliers.

Les paysans ne constituent plus que la moitié de la population rurale. Les autres survivent dans des bourgs (devenus de petites villes) d'activités informelles diverses. Ce paysage aurait pu fournir un terrain favorable à un nouveau modèle de développement (« à la chinoise » peut-être) fondé sur des activités utiles localisées dans les campagnes et articulées sur la production agricole. Mais ce n'est pas le cas. Les politiques libérales se traduisent par un double gaspillage. D'une part ce qu'il reste de la production agricole en Egypte est soumis aux diktats de l'agro business, avec entre autre des effets écologiques désastreux. D'autre part le potentiel que représente la force de travail rurale exclue de l'agriculture est gaspillé dans des activités « informelles » sans perspectives.

Les insurrections générales du peuple égyptien contre Moubarak (2011) puis contre Morsi et les Frères Musulmans (2013) ouvrent de nouvelles perspectives. En examiner le potentiel et les conditions nous entraînerait loin du sujet de ce papier. Mais pour ce qui concerne les campagnes les propositions que je défends placent l'accent sur la reconstruction de la vie rurale et de l'agriculture familiale, soutenu par des interventions intelligentes de l'Etat pour en permettre la progression en termes de productivité du travail (de la production par travailleur/hectare). En complément, et en tirant profit de la densité du peuplement rural, de l'importance des bourgs, de la proximité des villes, un autre modèle d'industrialisation, fondé

sur une large dissémination des activités à travers les villes et les campagnes pourrait être mis en œuvre. Ici encore les expériences de la Chine dans ces domaines mériteraient d'être mieux connues.

Les réformes agraires sont conçues dans le cadre du respect du principe de la propriété privée, dont elles proposent seulement la redistribution au bénéfice des plus mal lotis. Les réformes agraires les plus radicales – celle de la Russie en 1917 en constitue le meilleur exemple – ont procédé à la confiscation de toutes les terres des grands propriétaires et leur redistribution gratuite à tous les paysans sans terre, pauvres et moyens. Lénine nourrissait un autre projet, fondé sur le concept de la terre/bien commun du peuple, et sur cette base, voulait nationaliser sa propriété avant de la mettre à la disposition des paysans, dans des formes à préciser. Il partageait sur cette question le point de vue exprimée par la Seconde Internationale, en théorie du moins. Mais Lénine a été mis devant le fait accompli par la révolution paysanne (largement inspirée par le Parti Socialiste Révolutionnaire) et a été contraint d'accepter la propriété privée des paysans. Cela a été lourd de conséquences, car lorsque Staline décide de la collectivisation, il se heurte à l'opposition des paysans pauvres et moyens qui préfèrent faire un front commun avec les riches (les koulaks) pour défendre le principe de la propriété privée du sol agricole.

Le concept de la révolution agricole est différent. Il procède lui aussi de celui de la terre/bien commun du peuple. Mais il entend, après sa nationalisation en vertu de ce principe, la mettre à la disposition de tous les paysans (y inclus les sans terre) sur une base aussi égalitaire que possible et délègue le pouvoir pour la mise en œuvre de ce principe aux communautés villageoises et aux militants du Parti Communiste en leur sein. Le résultat est la mise en place de petites exploitations sans fonder celles-ci sur une reconnaissance quelconque de leur propriété privée.

Ce dont a besoin l'Égypte aujourd'hui, et sans doute tous les autres pays du Sud (et même du Nord !), c'est précisément d'une révolution agricole – le seul moyen de reconstruire l'agriculture sur des bases écologiquement saines et sur celle de l'égalité sociale de tous les travailleurs. En Égypte celle-ci constitue le seul moyen d'intégrer la majorité de la population agricole, constituée à 80% de sans terres, de paysans pauvres et de petits paysans, dans un système productif qui donnerait à tous du travail et les moyens de l'exercer. Mais la révolution agricole n'est pas à l'ordre du jour de l'agenda politique et social, ni en Égypte, ni ailleurs en Asie (Chine et Vietnam exceptés) ou en Amérique latine. Elle reste une « grande

idée juste » pensée seulement par un petit nombre d'individus. Une bonne partie du drame de notre époque découle de cette immense faiblesse de la pensée radicale et de son absence sur le terrain de l'action sociale.

Note :

Le lecteur trouvera davantage de précisions sur les questions soulevées dans ce papier dans deux de mes livres et un article récents :

Samir Amin, *Egypte, nassérisme et communisme* (Les Indes Savantes, 2014), en particulier document trois.

Samir Amin, *Le monde arabe dans la longue durée* (Le Temps des Cerises, 2011), en particulier chapitre Un

(en anglais : *The People's Spring* ; Fahamu Books, Oxford, UK, 2012)

Samir Amin, Chine 2013; *La Pensée*, n° 375, Paris 2013

(en anglais, China 2013 ; *Monthly Review*, vol 64, New York) 2013